

Pipelines Enbridge (Athabasca) Inc.  
30<sup>e</sup> étage  
425 – 1<sup>st</sup> Street S.-W.  
Calgary (Alberta) T2P 3L8  
Canada  
[www.enbridge.com](http://www.enbridge.com)

**Chantal Robert**  
Chef, affaires réglementaires  
Tél. : 403 718-3551  
Télec. : 403 767-3863  
Courriel : [chantal.robert@enbridge.com](mailto:chantal.robert@enbridge.com)



Le 25 juin 2013

**Version électronique**

Madame Sheri Young  
Secrétaire de l'Office national de l'énergie  
444 Seventh Avenue S.W.  
Calgary (Alberta) T2P 0X8

**Objet : Pipelines Enbridge Inc. (« Enbridge »)  
Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité  
de la canalisation 9 (le « Projet »)  
Ordonnance d'audience OH-002-2013  
Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02  
Mise à jour à la demande et à certaines réponses aux demandes de  
renseignements**

Madame,

Au cours de l'examen de la demande de Projet et de la préparation des réponses aux demandes de renseignements (« DR »), Enbridge s'est rendu compte que certaines mises à jour, énumérées ci-après, étaient nécessaires.

### **1. Modifications à l'évaluation des risques liés au pipeline**

Enbridge a découvert deux erreurs lors de l'examen de l'évaluation des risques liés au pipeline, Appendice B à l'Annexe 7 de la demande (l'« évaluation des risques liés au pipeline »), pièce B1-17. Premièrement, la description du modèle de conséquence à l'Annexe I de l'évaluation des risques liés au pipeline était inexacte, puisqu'Enbridge n'utilise plus le modèle présenté et que celui-ci n'a pas servi à la préparation de l'évaluation des risques liés au pipeline. L'Annexe I de l'évaluation des risques liés au pipeline ci-jointe (l'« évaluation des risques liés au pipeline révisée ») a été mise à jour afin de présenter le modèle de conséquence utilisé pour générer les résultats de l'évaluation des risques liés au pipeline originale et révisée.

Deuxièmement, l'évaluation des risques liés au pipeline utilisait, comme capacité nominale pour la canalisation 9 du Projet, 300 000 barils par jour (« bpj ») plutôt que 52 994 m<sup>3</sup>/jour (333 333 bpj). Le modèle d'évaluation des risques utilise les valeurs les plus conservatrices pour calculer le volume sortant potentiel en cas de déversement du pipeline. Le calcul du volume sortant suppose le déversement du débit de conception (c.-à-d. de la capacité nominale) et de 100 % du volume dans le pipeline n'étant pas isolé par les vannes contrôlées ou par des points de haute élévation à l'emplacement de l'incident. En tenant

compte de l'utilisation de 47 696 m<sup>3</sup>/j (300 000 bpj), le volume potentiel déversé au cours d'un incident de même que l'évaluation des risques ont été sous-estimés dans l'évaluation des risques liés au pipeline.

La modification à une capacité nominale plus conservatrice de 333 333 bpj occasionne deux conséquences :

1. Les résultats des risques liés au pipeline découlant de l'exploitation du pipeline selon la capacité accrue augmentent de 1,3 %. En utilisant la capacité nominale actuelle de 333 333 bpj, l'ensemble de la canalisation 9 présente une augmentation des risques de 2,2 % (plutôt que de 0,9 %, comme il était signalé précédemment).
2. L'augmentation du volume sortant potentiel passe de 47 m<sup>3</sup> à 95,2 m<sup>3</sup>.

Toutefois, dans l'ensemble, la conclusion de l'évaluation des risques liés au pipeline révisée demeure la même : les modifications aux résultats des risques découlant du projet sont minimales et les stratégies de contrôle et d'atténuation des risques actuellement mises en application par Enbridge tiennent compte de ces risques.

Les modifications citées ci-dessus sont mises en évidence dans l'évaluation des risques liés au pipeline révisée ci-jointe. Puisque les données sous-jacentes aux graphiques dans l'évaluation des risques requièrent le volume sortant potentiel en cas de déversement, les figures A à F de l'Annexe II ont été refaites dans l'évaluation des risques liés au pipeline révisée.

Dans ses réponses aux DR, Enbridge a répondu à toutes les questions concernant l'évaluation des risques au moyen des résultats de l'évaluation des risques liés au pipeline révisée et s'est référé à celle-ci pendant tout le processus.

En raison des modifications apportées à l'évaluation des risques liés au pipeline, d'autres corrections doivent également être apportées sur deux pages de l'évaluation technique, Annexe 7 de la demande du Projet (pièce B1-15). La formule « risque pour 0,9 % du pipeline » doit être remplacée par « risques pour 2,2 % du pipeline » aux lignes 21 et 26 de la page Adobe 21 de 96. La Figure 4.47 de l'évaluation technique du pipeline a été révisée, à la page Adobe 82 révisée de l'évaluation technique ci-jointe.

## **2. Mise à jour de la carte générale du Projet dans la réponse à la DR 2.7 de l'ONÉ**

À la suite d'une demande de renseignements supplémentaires d'Environnement Canada au sujet de la carte, Enbridge a révisé la carte générale du Projet, déposée précédemment comme Annexe 1 à la DR 2.7 de l'ONÉ (pièce B11-4). Étant donné les nombreuses références à la carte dans les réponses d'Enbridge aux DR, Enbridge a modifié la carte jointe à la réponse de la DR 2.7 de l'ONÉ, plutôt que déposer la carte à titre de pièce jointe au dossier de réponses déposé le 25 juin 2013. Par conséquent, toute référence à la carte indique à présent « Annexe 1 à la DR 2.7 de l'ONÉ (révisée) ».

Étant donné que la taille du fichier de l'Annexe 1 à la DR 2.7 de l'ONÉ (révisée) dépasse la limite de 5 Mb du répertoire de dépôts électroniques de l'Office, Enbridge a déposé un document fictif pour la carte. En principe, Enbridge devait remettre en personne à l'ONÉ un CD de l'Annexe le jour du dépôt aux fins de téléversement dans le répertoire. En raison des inondations et de la fermeture subséquente des bureaux au centre-ville à Calgary, Enbridge est incapable de remettre le CD à l'Office pour l'instant, mais le livrera en personne dès

l'ouverture de nos bureaux respectifs. D'ici là, si une partie a besoin de la carte immédiatement, nous l'invitons à communiquer avec nous. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour lui fournir le document par d'autres moyens.

### **3. Mise à jour de la demande, Section 9.1 Système de commande du pipeline**

Après réexamen de la Demande (pièce B1-2), Enbridge reconnaît la nécessité d'une précision à la Section 9.1, Système de commande du pipeline relativement aux systèmes de communication redondants pour les sites à distance, comme les sites de vanne critique. Veuillez consulter la version révisée ci-jointe de la page Adobe 46 comprenant les modifications mises en évidence.

### **4. Emplacement inexact : Tableau 3-2 de l'évaluation technique du pipeline et Annexe 1 à la réponse de la DR 1.27 b de l'ONÉ**

Le Tableau 3-2 de l'évaluation technique du pipeline (pièce B1-2), tel qu'il a été mis à jour dans l'Annexe 1 à la DR 1.27a de l'ONÉ (pièce B8-17) et l'Annexe 1 à la DR 1.27b (pièce B8-18) de l'ONÉ, fait référence de façon incorrecte à un déversement ayant eu lieu en 1978 au PK 3636,36/MP 2259,53. Le tableau devrait plutôt indiquer le PK 3514,8/PM 2184.

L'annexe 1 à la DR 1.27b (révisé) de l'ONÉ ci-joint comprend ces renseignements mis à jour. Enbridge ne fournit pas une révision du Tableau 3-2 dans l'évaluation technique du pipeline, puisque, comme l'indique la réponse à la DR 1.27b de l'ONÉ, l'entrée au PK 3044,08/PM 1891,505 indiquait par inadvertance une fuite, alors qu'il s'agissait en fait d'un défaut de corrosion externe qui ne fuyait pas. En outre, d'autres renseignements concernant ces déversements sont fournis à l'Annexe 1 d'Enbridge à la DR 1.8a de l'Ontario, donc le Tableau 3-2 n'est plus la source de renseignements la plus actuelle sur les déversements de la canalisation 9.

Enbridge traduira ces mises à jour en français. Les documents mise à jour seront disponibles sur le site Web dans les plus brefs délais à l'adresse suivante :

[http://www.enbridge.com/ECRAI\\_FR/Line9BReversalProject\\_FR/RegulatoryInformation.aspx](http://www.enbridge.com/ECRAI_FR/Line9BReversalProject_FR/RegulatoryInformation.aspx)

Au besoin, l'Office peut communiquer avec la soussignée au 403 266-7907 ou avec Margery Fowke, avocate principale, affaires réglementaires au 403 266-7907 ou à [margery.fowke@enbridge.com](mailto:margery.fowke@enbridge.com).

Veuillez agréer, Madame, mes plus sincères salutations.

– **Original signé par** –

Chantal Robert, Ing., PEP,  
Directrice, affaires réglementaires

Pièces jointes :

- Évaluation des risques liés au pipeline révisée (Appendice B à l'Annexe 7, Évaluation technique du pipeline)
- Page Adobe 82 révisée de l'évaluation technique du pipeline
- Annexe 1 à la DR 2.7 de l'ONÉ (révisée) (document fictif)
- Page Adobe 46 révisée de la Demande
- Annexe 1 à la DR 1.27b de l'ONÉ révisée (document fictif)